Cinquante troisième année. - N° 135 A Lundi 15 et mardi 16 juillet 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1550

76 – SEINE-MARITIME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUEN

Ventes et cessions

508 630 126 RCS Rouen.
REVIMA GROUP.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 89480 EUR.
Adresse : 1, avenue du Latham 47, Caudebec en Caux, 76490 Rives en seine.
Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion Société absorbante : REVIMA HOLDING, SAS au capital de 34.796.796,00 euros, 1 avenue du Latham 47, Caudebec en Caux 76490 Rives en Seine, RCS Rouen 827 949 678 Société absorbée : REVIMA GROUP, SAS au capital de 89.480,00 euros, 1 avenue du Latham 47, Caudebec en Caux 76490 Rives en Seine, RCS Rouen 508 630 126 La société REVIMA GROUP ferait apport à la société REVIMA HOLDING de la totalité de son actif, évalué à 26.364.085 euros à la charge de la totalité de son passif évalué à 14.350.941 euros. La valeur nette des apports s'élève à 12.013.144 euros Conformément à l'article L236-3 du Code de Commerce, REVIMA HOLDING détenant au 30 juin 2019 la totalité des actions composant le capital social de la société REVIMA GROUP et s'engageant à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il ne pourra être procédé à l'échange d'actions de REVIMA GROUP contre des actions de la société REVIMA HOLDING, ni à augmentation de capital. Les parties ont donc convenu qu'il n'y a pas lieu de déterminer de rapport d'échange. En outre, il n'y a donc pas de prime de fusion au sens du droit des sociétés. Montant prévu du mali de fusion : 68.226.681 euros Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société REVIMA GROUP depuis la date du 1er janvier 2019 (date d'effet de la fusion) jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion, seront prises en charge par REVIMA HOLDING. La fusion a donc un effet rétroactif au 1er janvier 2019, notamment d'un point de vue comptable et fiscal La fusion est soumise aux conditions suspensives suivantes : mainlevée du nantissement portant sur les actions RG consenti par REVIMA HOLDING au bénéfice de prêteurs du Groupe REVIMA. Conformément à l'article L.236-6 du code de commerce, le projet de fusion signé le 30 juin 2019 a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Rouen pour la société REVIMA GROUP en date du 10 juillet 2019 et au Greffe du Tribunal de Commerce de Rouen pour la société REVIMA HOLDING en date du 10 juillet 2019 Les créanciers des sociétés fusionnantes, dont la créance est antérieure au présent avis, peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de trente jours à compter de la parution du présent avis..